



SAS IZOCELE

4 Rue Montauban
49100 - ANGERS
FRANCE

Raphaël MARY

*Expert-comptable
Commissaire aux comptes*

Thomas BEAUCLAIR

*Directeur de mission
Associé*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
Sur l'apport effectué
À la Société 2M2
Siège social : 36 rue des Moulins
49800 SARRIGNE
En cours de constitution**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
Sur l'apport effectué

À la Société 2M2
Siège social : 36 rue des Moulins
49800 SARRIGNE
En cours de constitution

A l'associé unique de la société 2M2,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, concernant les apports en nature devant être effectués, dans le cadre de la constitution de capital de cette société, dont le siège social est situé : 36 rue des Moulins, 49800 SARRIGNE, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L.225-8 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport de la société 2M2, qui nous a été remis fin juillet 2023. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des titres à émettre par la société bénéficiaire.

A aucun moment, nous nous sommes retrouvés dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la loi.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport, pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et notre conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport.
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres de la société PANORAMA envisagé, est nécessité par l'intérêt de constituer et structurer les participations au sein de la société 2M2 et de faciliter la gestion, le développement des activités et de permettre l'obtention de financement. Il est convenu que l'apporteur apporte à la constitution du capital de la Société 2M2, cent cinquante (150) parts sociales qu'il détient au sein de la société PANORAMA.

1.2 Présentation des parties et intérêts en présence

1.2.1. Personne physique apporteuse

Les Titres Apportés de la société PANORAMA sont les suivants :

APPORTEUR	NOMBRE DE TITRES DE LA SOCIETE PANORAMA APPORTES
Matthieu LECOINTRE	150
TOTAL	150

L'apporteur s'engage à apporter à la société 2M2, sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière, la pleine propriété des biens suivants :

- 150 PARTS SOCIALES de la société PANORAMA (« les titres Apportés »).

Monsieur Matthieu LECOINTRE déclare qu'il réalise cet apport pour son compte personnel, que la totalité de l'apport constitue un bien propre et que les titres de la société 2M2 rémunérant son apport demeureront sa propriété exclusive.

1.2.2. Société bénéficiaire de l'apport : 2M2

La société 2M2 est une société par actions simplifiée au capital de 120.000 Euros.

Son siège social est sis 36 rue des Moulins, 49800 SARRIGNE ; elle est en cours de constitution.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- *L'activité de holding et la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, souscriptions, achats de parts sociales et/ou d'actions, d'obligations et de tous droits dans toutes sociétés et la gestion de ces intérêts et participations ;*
- *L'acquisition et la gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers ;*
- *Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :*
- *la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;*

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

1.2.3. Société PANORAMA dont les titres sont apportés

La société PANORAMA est une société à responsabilité limitée, au capital souscrit de 1 500 euros, dont le siège social est situé 36 rue des Moulins, 49800 SARRIGNE et est enregistrée au R.C.S. d'Angers sous le numéro 878 811 215.

La société PANORAMA a pour objet en France et à l'étranger ; directement ou indirectement :

- *La réalisation de toutes prestations conseils, d'apports d'affaires, d'assistance opérationnelle aux entreprises et autres organisations publiques, parapubliques, et associative en France et à l'étranger en matière de stratégie, gestion, management, recrutement, formation logistique, marketing, communication, vente et finance.*
- *L'objet social inclus également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.*

La société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.

La société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères quel que soit leur objet.

1.3 Description de l'opération et rémunération de l'apport

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées dans le contrat d'apport de la société 2M2.

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport : date d'effet, comptes servant de base à l'opération, régimes juridique et fiscal adoptés

L'apport sera réalisé avec effet à la date de réalisation définitive de la constitution de capital à décider par décision de l'associé unique de la Société 2M2.

En matière d'impôt sur le revenu, les parties déclarent que la présente opération est placée en report d'imposition des plus-values réalisées en cas d'apport de titres à une société soumise à l'impôt sur les sociétés selon les dispositions de l'article 150-0 B Ter du Code

Général des Impôts.

Les présents apports, portant sur des titres de société soumise à l'impôt sur les sociétés, et réalisés lors de la constitution de la Société Bénéficiaire, constituent des apports purs et simples, exonérés de droit d'enregistrement en application de l'article 810 I et 810 bis du Code Général des Impôts.

1.3.2. Rémunérations de l'apport

Les apports ci-dessus décrits et évalués sont consentis et acceptés moyennant l'attribution au profit de Monsieur Matthieu LECOINTRE de mille deux cent (1 200) actions de 100 euro de valeur nominale chacune.

APPORTEUR	Nombre de Titres PANORAMA apportés	Nombre d'actions 2M2 reçues
Matthieu LECOINTRE	150	1 200
TOTAL	150	1 200

1.3.3. Avantages particuliers

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de cet apport.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1 Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur des titres à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de la société 2M2 sur la valeur de l'apport devant être effectué par l'associé de la société PANORAMA.

Nous avons notamment :

- Contacté les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du traité d'apports ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;

- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- Contrôlé la réalité de l'apport ;
- Analysé l'impact éventuel des événements postérieurs à la date de la fixation initiale de la valeur de la part sociale de la SARL PANORAMA ;
- Analysé et validé l'équité de la rémunération de l'apport.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport en nature envisagé est effectué par une personne physique, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des titres de la société PANORAMA en tant que valeur d'apport.

Le choix de ces méthodes de valorisation sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2017-05 de mai 2017 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3 Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par l'associé unique des titres de la société PANORAMA, objet du présent apport.

2.4 Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des titres représentant 100 % du capital de la SARL PANORAMA.

La valeur d'apport a été déterminée sur la base des comptes annuels de la société PANORAMA arrêtés au 31 décembre 2022.

2.4.2. Synthèse des valorisations et méthode retenue

2.4.2.1. Méthodes d'évaluation écartées

Dividendes

La société PANORAMA n'est détentrice d'aucun actif susceptible d'être réévalué. Dès lors, la méthode d'évaluation fondée sur l'approche de l'actif net réévalué ne peut trouver à s'appliquer de façon pertinente.

Évaluation par comparaison avec des transactions comparables

Nous n'avons pas relevé de transaction portant sur des sociétés de taille semblable exerçant des activités comparables à celle de la SARL PANORAMA.

2.4.2.2. Méthode d'évaluation retenue

Capitalisation de l'Excédent Brut d'Exploitation corrigé

La valeur de l'entreprise est déterminée en fonction de la rentabilité d'exploitation, sous déduction de l'endettement restant et en ajoutant la trésorerie excédentaire disponible immédiatement. Cette méthode nous semble pertinente pour valoriser la société.

2.4.2.3. Synthèse des valorisations

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas identifié d'élément susceptible de remettre en cause les valeurs des éléments constitutifs de l'apport.

Nous nous sommes assuré que la méthode retenue était conforme aux usages de l'activité de l'entité.

La valorisation ressortant de l'approche retenue conforte la valeur d'apport pour autant que le niveau actuel de l'activité se maintienne sur les prochaines années.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur globale de l'apport, s'élevant à 120.000 Euros, n'est pas surévaluée et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'apport en capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Angers, le 01/08/2023

Le Commissaire aux apports,

SARL IZOCELE

Raphaël MARY

DocuSigned by:
raphael MARY
9E6994689516446...